

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1494

7 juillet 2011

SOMMAIRE

AILAS Transport Express S.à r.l.	71687	Long/Short Selection	71699
Aqua European Technologists S.A.	71666	Maytag Luxembourg S.à r.l.	71710
Aqua European Technologists S.A.	71667	McCormick Luxembourg S.à r.l.	71689
BNP Paribas L Fix	71684	MD Mezzanine S.A., SICAR	71705
BOA Luxembourg Investment S.à r.l.	71687	Mytilineos Finance S.A.	71705
Cartercom Holding S.à r.l.	71699	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	71706
Conventum	71687	Neways Parent S.à r.l.	71708
Datashelt S.à r.l.	71667	Newfold S.à r.l.	71703
Dollfim	71685	Open Text SA	71706
Doris S.à r.l.	71688	Orco Property Group	71708
Eagle 6 S.à r.l.	71704	PRB Luxembourg International S. à r.l. ..	71709
Elan IT Resource S.à r.l.	71688	Quifin International S.A.	71709
Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A.	71710	SLGL S.A.	71678
GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l.	71701	SL Software_Consult S.A.	71684
Geo Luxembourg S.A.	71688	St George's Retail Park S. à r.l.	71708
GEOPF St George's Retail Park S.à r.l. ...	71708	Terra Nobilis S.A.	71710
Gestfin	71670	Titano Fund	71699
Grande Parfumerie du Luxembourg	71705	TowerView Fund	71709
Hannibal S.A.	71705	Tyco International Holding S.à r.l.	71710
Ideal Invest Sicav	71698	Ventech China	71670
ILP II S.C.A., SICAR	71689	Whirlpool International Holdings S.à r.l.	
Infracapital F1 S.à r.l.	71682		71710
Katana S.A.	71706	wwholding S.A.	71684
LKR Immobiliengesellschaft SA	71689	wwholding Sàrl	71684

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

L'an deux mil onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FIDINGEST SPA, ayant son siège social à I-40125 Bologna, via Guido Reni 2/2, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bologna le 21 juin 2011.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Ladite comparante agit en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme «AQUA EUROPEAN TECHNOLOGISTS S.A.» (la Société), dont le siège social est sis au 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg numéro B 72.533 constituée sous la dénomination de JEU DE PAUME S.A., suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg-Eich, le 27 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 11 janvier 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, le 31 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 943 du 12 septembre 2003,

et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Remich, le 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1763 du 21 septembre 2006,

et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2078 du 24 septembre 2007.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour des présentes est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent quarante mille euros (2.940.000.-EUR),

afin de ramener le capital social de son montant actuel de trois millions quarante mille euros (3.040.000.-EUR) à cent mille euros (100.000.-EUR),

par l'annulation de deux cent quatre-vingt-quatorze mille (294.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et le remboursement à l'actionnaire unique du montant de la réduction.

2. Pouvoir à l'administrateur unique de fixer les modalités de remboursement à l'actionnaire unique dans les délais légaux.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000.-EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de dix euros (10.-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.».

4. Approbation du bilan intermédiaire au 15 mai 2011;

5. Divers.

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social souscrit à concurrence deux millions neuf cent quarante mille euros (2.940.000.-EUR),

afin de ramener le capital social de son montant actuel de trois millions quarante mille euros (3.040.000.-EUR) à cent mille euros (100.000.-EUR),

par l'annulation de deux cent quatre-vingt-quatorze mille (294.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et le remboursement à l'actionnaire unique du montant de la réduction.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné aux administrateurs en vue de fixer les modalités de remboursement à l'actionnaire unique après les délais légaux.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,-EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de dix euros (10,-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique approuve le bilan intermédiaire au 15 mai 2011 et constate qu'à la date dudit bilan il n'y avait pas de dettes supérieures à cent mille euros (100.000.-EUR) et pas de bénéfices reportés pouvant être distribués.

Ledit bilan signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille six cents euros (1.600.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. LAC/2011/29377. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090593/76.

(110102238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011090595/10.

(110102740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Datashelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 160.740.

STATUTS

L'an deux mille onze,

le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Michel HUPPERT, salarié, né à Arlon (Belgique), le 17 septembre 1979, demeurant au 9 rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

2.- Madame Muriel HOFFMANN, salariée, née à Thionville (France), le 15 août 1979, demeurant au 9 rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

3.- Monsieur Thomas STEVENART, salarié, né à Arlon (Belgique), le 19 juillet 1979, demeurant au 1 rue du parc, boîte 32 6700 Arlon;

Lesquels comparants ici personnellement présents ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'archivage et le stockage informatisé et sécurisé de données ainsi que tout autre logiciel existant, avec tous les moyens informatiques et techniques actuels et à venir. L'archivage et le stockage peuvent comprendre toutes formes de données, textes, images, sons ou toute combinaison de ces éléments.

La société pourra effectuer toute prestation de services, en ce compris la consultance et le conseil, ainsi que l'achat et la vente de tous produits informatiques, matériel et logiciel, et le développement de ces produits.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «DATASHELT S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après, comme suit:

1.-Monsieur Jean-Michel HUPPERT, prénommé, trois cent soixante parts sociales	360
2.-Madame Muriel HOFFMANN, prénommée, cent parts sociales	100
3.-Monsieur Thomas STEVENART, prénommé, quarante parts sociales	40
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Les associés ont décidé de fixer l'adresse du siège social au 9 rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Michel HUPPERT, salarié, né à Arlon (Belgique), le 17 septembre 1979, demeurant au 9 rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.M. HUPPERT, M. HOFFMANN, T. STEVENART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2011. Relation: EAC/2011/5959. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011063517/130.

(110071308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Pierre JAEGLY

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Robert MENEGAY

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Claude TOURNAIRE

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Réviseur d'Entreprises agréé

MAZARS

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10 A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011062825/30.

(110070311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Ventech China, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.619.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of June,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in re placement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1. Ventech Global S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.177;

2. Ms Jia Guo, General Partner, Ventech China Ltd, with professional adress at 22, 9/F, China Central Place Tower II no. 79 Jian Guo Road, Chaoyang District, Beijing 100025, born on 2 April 1977 in Kunming, Yunnan, China;

3. Mr Eric Huet, General Partner, Ventech China Ltd, with professional address at Suite 2414 Pacific Place 2, 88 Queens road, Central Hong Kong, born on 12 August 1962 in Paris, France.

duly represented by Me Emmanuel Gutton, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given respectively on 15 and 16 June 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as here-above stated, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ventech China (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, "general meeting of shareholders" means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the management and administration of VENTECH CHINA II SICAR, a Société d'Investissement en Capital à Risque (SICAR) in the form of a Société en Commandite par Actions, comprising several compartments, pursuant to the law of 15 June 2004 relating to the Société d'Investissement en Capital à Risque as amended (the "Law of 2004") and, as the case may be, of other Société d'Investissement en Capital à Risque to be created in the future and which would be initiated by VENTECH CHINA.

The Company may in addition provide to the companies it manages secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

3.2. The Company may also invest its funds in any asset permitted by Luxembourg law and consistent with its purpose.

3.3. The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments within the limits of the law.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty one thousand USD (USD 21,000.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares, each share being in registered form and having a par value of ten USD (USD 10.-). All shares have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 14 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of four (4) board members which shall always be composed of three (3) managers of category A and one (1) manager of category B appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. Manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum) by a decision of the majority of the shareholders of the Company owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Law of 2004.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of two managers at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager irrespective of his category as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented including at least one manager of category B.

9.6 Unless otherwise provided for herein, resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of two thirds (2/3) of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by at least two managers all managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of category A of the Company or by the joint signatures of any manager of category A and the manager of category B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 12. General meetings of the shareholders of the Company.

12.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

12.2. Each share is entitled to one vote.

12.3. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning strictly more than two thirds (2/3) of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Annual accounts.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

13.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

14.2. The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as decided by the general meeting.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the applicable Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up the following shares:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares
Ventech Global S.à r.l.	14,000	1,400
Mr Eric Huet	3,780	378
Ms Jia Guo	3,220	322
TOTAL	21,000	2,100

The above amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.

Resolutions of the shareholders

Immediately following the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of category A:

Ms Jia Guo, General Partner, Ventech China Ltd, with professional address at 22, 9/F, China Central Place Tower II no. 79 Jian Guo Road, Chaoyang District, Beijing 100025, born on 2 April 1977 in Kunming, Yunnan, China;

Mr Eric Huet, General Partner, Ventech China Ltd, with professional address at Suite 2414 Pacific Place 2, 88 Queens road, Central Hong Kong, born on 12 August 1962 in Paris, France.

Mr Alain Caffi, Managing Partner, Ventech France, with professional address at 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, born on 19 February 1953 in Saint-Etienne, France.

Manager of category B:

Mr Simon Barnes, Director, State Street Services (Luxembourg) S.A, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, Luxembourg, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Philippe II, L – 2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de juin,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Ventech Global S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.177;

2. Madame Jia Guo, General Partner, Ventech China Ltd, résidant professionnellement à 22, 9/F, China Central Place Tower II no. 79 Jian Guo Road, Chaoyang District, Beijing 100025, née le 2 Avril 1977 à Kunming, Yunnan, China;

3. Monsieur Eric Huet, General Partner, Ventech China Ltd, résidant professionnellement Suite 2414 Pacific Place 2, 88 Queens road, Central Hong Kong, né le 12 août 1962 à Paris, France;

dûment représentés par Me Emmanuel Gutton, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations faites respectivement les 15 et 16 juin 2011.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ven-tech China" (ci-après, la "Société"), qui sera régie par les dispositions des lois Luxembourgeoises y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (ci-après, la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du conseil de gérance (aux fins de ces Statuts, "conseil de gérance" désigne le gérant si ledit conseil se compose d'un seul gérant) de la Société. Le siège social peut aussi être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés (aux fins de ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique s'il n'y a pas plus qu'un associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de la Société peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance estime que les développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social.

3.1. L'objet social de la Société est la gestion et l'administration de VENTECH CHINA II SICAR, une Société d'Investissement en Capital à Risque créée sous la forme d'une Société en Commandite par Actions (le "Fonds"), comprenant plusieurs compartiments, conformément à la loi du 15 juin 2004 relative aux Sociétés d'Investissement en Capital à Risque telle que modifiée (la "Loi de 2004") et, le cas échéant, d'autres Sociétés d'Investissement en Capital à Risque créés à l'initiative de VENTECH CHINA à l'avenir.

Par ailleurs, la Société pourra fournir aux sociétés qu'elle gère des services de secrétariat, comptabilité et tout autre service autorisé par les lois et réglementations applicables et pourra prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

3.2. La Société peut également investir ses fonds dans tout actif autorisé par la loi luxembourgeoise et compatible avec son objet social.

3.3. La Société peut contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, certificats de créance et autres titres de dette dans les limites de la loi.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à vingt et un mille USD (USD 21.000-) divisé en deux mille cent (2100) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10-) chacune. Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des dispositions de l'article 14 ci-après, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers. Si l'entreprise a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de quatre (4) membres dont trois (3) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B nommés par une décision de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment sans motif (ad nutum) par décision de la majorité des associés de la Société détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi de 2004.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans la convocation.

9.2 Une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance sera transmise à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas urgent, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion.

9.3 Cet avis de convocation n'est pas requis si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés et ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

9.4 Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant (de toute catégorie) comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un gérant de catégorie B.

9.6 Sauf stipulation contraire des présents statuts, les décisions du conseil de gérance seront valables si elles sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés. Les décisions du conseil de gérance seront reprises dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

9.8 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies de procès-verbaux identiques et peuvent être exécutées par lettre ou par fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant de catégorie A de la Société ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et du gérant de catégorie B de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société à condition que ces engagements soient en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

IV. Assemblées générales

Art. 12. Assemblées générales des associés de la Société.

12.1. S'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises sans assemblée par résolutions circulaires, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies de résolutions identiques et peuvent être exécutées en original ou par télécopie. Chaque associé peut désigner pour le représenter aux assemblées générales des associés toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

12.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.

12.3. Les décisions collectives en ce qui concerne des questions relatives à la Société en général ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant strictement plus des 2/3 du capital social de la Société. Toutefois, les résolutions modificatives des Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Comptes annuels.

13.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

13.2. A la fin de chaque exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance dresse un bilan indiquant l'actif et le passif de la Société et des comptes de profits et pertes.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Le bénéfice brut de la Société comme indiqué dans ses comptes annuels, après déduction des frais généraux et amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué annuellement à la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société, et
- (v) si les acomptes sur dividendes payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excès à la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces aux termes et conditions tel que décidé par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par décision de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la décision de l'associé(s) ou par la loi, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus prévus par la législation applicable pour la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le surplus résultant de la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés au prorata des parts détenues par eux.

VII. Dispositions générales

Pour ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants précédemment nommés et représentés tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les parts suivantes:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts
Ventech Global S.à r.l.	14.000	1400
Monsieur Eric Huet	3.780	378
Madame Jia Guo	3.220	322
TOTAL	21.000	2100

Le montant ci-dessus est maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

71678

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

Madame Jia Guo, General Partner, Ventech China Ltd, résidant professionnellement à 22, 9/F, China Central Place Tower II no. 79 Jian Guo Road, Chaoyang District, Beijing 100025, née le 2 Avril 1977 à Kunming, Yunnan, Chine;

Monsieur Eric Huet, General Partner, Ventech China Ltd, résidant professionnellement Suite 2414 Pacific Place 2, 88 Queens road, Central Hong Kong, né le 12 août 1962 à Paris, France;

Monsieur Alain Caffi, General Partner, Ventech France, résidant professionnellement au 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, né le 19 février 1953 à Saint-Etienne, France.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Simon Barnes, Director, State Street Services (Luxembourg) S.A., résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société situé au 6, rue Philippe II, L – 2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. GUTTON – C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2011. Relation: LAC/2011/28067. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le vingt-deux juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011086958/420.

(110097419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

SLGL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.747.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme MYA S.A., établie et ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg, numéro B 97634,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

2. La société anonyme NOLU S.A., établie et ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg, numéro B 155317,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Luc HILGER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, et

3. La société anonyme REAL DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg, R.C.S. Luxembourg, numéro B 147425,

ici représentée par Monsieur Sohaile SARMAD, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Hesperange, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 27 juin 2011.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SLGL S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, construits ou à construire.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-) représenté par TROIS CENTS (300) actions d'une valeur nominale de CENT CINQ EUROS (€ 105.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Ils peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation.

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale.

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

2. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement.

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUROS
1) MYA S.A., prénommée,	100	10.500.-
2) NOLU S.A., prénommée,	100	10.500.-
3) REAL DEVELOPMENT S.A., prénommée,	100	10.500.-
Total:	300	31.500.-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

FRAIS. Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

1. Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg le 09 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

2. Monsieur Luc HILGER, conseil fiscal, né à Luxembourg le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

3. Monsieur Sohaile SARMAD, architecte, né à Uccle (Belgique) le 05 juin 1972, demeurant professionnellement à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

Deuxième résolution.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Fidu-Concept S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg B 38136.

Troisième résolution.

Le siège social de la société est fixé L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, S. SARMAD, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2011. Relation: GRE/2011/2282. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): R. PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011091207/192.

(110101645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Infracapital F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.869.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED

"Infracapital F1 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.866 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 April 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Infracapital F1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.869, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 April 2010, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2010, number 1303, page 62532. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to six million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 6,512,500.-) by the issue of one hundred thirty thousand (130,000) new shares (the "New Shares") each having a par value of fifty Euros (EUR 50.-) by way of contribution in kind.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-), and to fully pay up such Shares by the contribution of an uncontested claim held by it of an amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-), which is to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of such contribution and its total value has been given to the Notary in the form of a valuation report which shows that the managers of the Company have valued the contribution at a total amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company is fixed at six million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 6,512,500.-) divided into one hundred thirty thousand two hundred fifty (130,250) shares having a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A COMPARU

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.866 ("Associé Unique")

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2011,

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Infracapital F1 S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.869 et constituée sous les lois du Luxembourg suite à un acte notarié de maître Jean Seckler, notaire de résident à Junglinster, Luxembourg, en date du 29 avril 2010 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 24 juin 2010, numéro 1303, page 62532.

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.0

00,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à six millions cinq cent douze mille cinq cent Euros (EUR 26.114.513,-) par l'émission de cent trente mille (130.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-).

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) et d'entièrement payer ces Nouvelles Parts Sociales par la contribution d'une créance incontestée détenue par lui d'un montant de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-), qui sera allouée au capital social de la Société.

La preuve de cette contribution et sa valeur totale a été donnée au Notaire sous la forme d'un rapport d'évaluation démontrant que les gérants de la Société ont évalué la contribution à une valeur de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) qui est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus mentionnée, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société comme suit:

" Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à six million cinq cent douze mille cinq cent Euros (EUR 6.512.500,-) représenté par cent trente mille deux cent cinquante (130.250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire du comparant connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire du comparant signe l'acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18607. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011062857/108.

(110070383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

SL Software_Constult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 56.789.

1. Die Fides Inter-Consult S.A. hat ihr Mandat als Aufsichtskommissar mit Wirkung zum 31.12.2010 niedergelegt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wählt die Versammlung einstimmig Herr Ervin Horvath, wohnhaft in Alkotmany utca 26, H-7815 Harkany zum 01.01.2011, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Versammlung des Jahres 2013 weiterführt.

2. Das Verwaltungsratsmitglied Herrn Lazar Bojanic, wohnhaft in Vojvode Šupljikca 011, 21000 Novi Sad, Serbien, wird zum weiteren Administrateur Délégué mit Einzelzeichnungsrecht mit Wirkung 01.01.2011 bestellt.

Er nimmt das Amt an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 weiterführt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011061706/15.

(110069003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

wwholding S.A., Société Anonyme,

(anc. wwholding Sàrl).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062668/11.

(110070996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle prend note de la démission de Mr Nicolas FALLER de son poste d'Administrateur à compter du 30 septembre 2010.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, avec adresse professionnelle au 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange, Messieurs William DE VIJLDER, Paul MESTAG et Hans STEYAERT tous 3 avec adresse professionnelle au 55, rue du Progrès B-1210 Bruxelles;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de «PriceWaterhouseCoopers»;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS L FIX

Signature

Référence de publication: 2011071551/21.

(110078077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Dollfim, Société Civile.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg E 4.490.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.-La société Triple Eight Finance S.A., située et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.403, et

2.-Monsieur Daniel PHONG, juriste, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid.

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ³ne varietur' par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination de la société civile est "DOLLFIM".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1. la société Triple Eight Finance S.A., quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts	99
2.- Monsieur Daniel PHONG, une part d'intérêt	1
Total: cent parts d'intérêts	100

Art. 7. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-proprété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-proprété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-proprété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 8. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 9. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, y compris les actes d'achat, de transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration, de disposition ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est établie à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid.

2.- Monsieur Daniel PHONG, juriste, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mai 2011. Relation GRE/2011/1706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062770/114.

(110070768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

AILAS Transport Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 145.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062686/10.

(110070954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062715/10.

(110070926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011062750/24.

(110070258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Doris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 48-50A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 90.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2011.

Référence de publication: 2011062771/10.

(110070960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Elan IT Resource S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2011.

Référence de publication: 2011062794/10.

(110070906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Geo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.532.

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

a comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEO LUXEMBOURG S.A. en date du 11 novembre 2010, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme GEO LUXEMBOURG S.A. du 11 novembre 2010, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie et a accepté la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat d'inscription de la Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Savona - Ufficio Registro Delle Imprese - en date du 23 février 2011.

En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2010 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société GEO LUXEMBOURG S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18708. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062823/33.

(110070430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062871/11.

(110070987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

LKR Immobiliengesellschaft SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062914/10.

(110070832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of April.

Before Us Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

McCormick & Company, Incorporated, a corporation governed by the laws of the State of Maryland, United States of America, having its principal offices at 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, United States of America, registered with the Maryland corporation registry under the identification number D00148189, IRS Employer identification number 520408290,

hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by the Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of McCormick Luxembourg S. à r. l..

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments

issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons and will be appointed as class A manager(s) and class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each share-

holder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year – Annual Accounts

Art. 15. The Company's financial year begins on 1st of December and closes on 30th of November of the following year.

Art. 16. Each year, as of 1st of December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on November 30th, 2011.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by the appearing party, named above, and fully paid up in cash with twelve thousand five hundred euros, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

i) Are appointed as class A managers:

- Mr. David Chaikin, chartered accountant, born on November 20th, 1973 at Brooklyn, New-York, Unites States of America, professionally residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Claudia Vellandi, employee, born on September 6th, 1984, at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mr. Darren Anthony Steele, director, born on April 13th, 1966 at Wangaratta, Australia, professionally residing at 28 London Road, Berkhamsted, Herts, HP4 2ND, United Kingdom; and

- Mr. Paul Nolan, director, born on 30 November 1961, at Pennsylvania, United States of America, professionally residing at 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, United States of America.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

A COMPARU:

McCormick & Company, Incorporated, une société régie par les lois de l'Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement

au 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au «Maryland corporation registry» sous le numéro d'identification D00148189, numéro d'identification IRS Employer 52-0408290

représenté(e) par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination McCormick Luxembourg S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à partir du 1^{er} décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 novembre 2011.

Libération - Apports

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire d'une somme de douze mille cinq cents euros, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société sera gérée par les gérants suivants:
 - i) Sont nommés gérants de classe A:

- M. David Chaikin, expert comptable, né le 20 novembre 1973 à Brooklyn, New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mlle. Claudia Vellandi, employée privée, née le 6 septembre 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- M. Darren Anthony Steele, directeur, né le 13 avril 1966 à Wangaratta, Australie, demeurant professionnellement au 28 London Road, Berkhamsted, Herts, HP4 2ND, Grande-Bretagne; et

- M. Paul Nolan, directeur, né le 30 novembre 1961, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, Etats-Unis d'Amérique.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2011. Relation: MER/2011/792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061578/493.

(110068619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Martin STÜRNER, Président

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Thomas AMEND

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, rue Gabriel Lippman)

Roman MERTES

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, rue Gabriel Lippman)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011062852/24.

(110070253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.084.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation du Fonds effective au 1^{er} décembre 2010 a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 avril 2011. Les sommes qui n'auraient pas été distribuées aux ayants droit seront déposées auprès de la Caisse de Consignation. Les documents et comptes du fonds ont été déposés au siège du fonds pour une période de 5 ans.

Pour Titano Fund (liquidée)
Société d'investissement à capital variable
Deloitte S.A.
Signature
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011064069/16.

(110071474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Long/Short Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062916/10.

(110070894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Cartercom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.586.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the 20th April,
Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Sichting Meropta, a foundation (sticvhting), having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands (address:1082 MD Amsterdam, the Netherlands, Claude Debussylaan 46),

hereby represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. CARTERCOM Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ('Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg') under the number B 113.586, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 23rd December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 733 of the 11 April 2006, amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 4th January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 762 of 14 April 2006;

II. the capital of the Company is fixed at six million four hundred thirty-five thousand seven hundred fifty euros (EUR 6,435,750.-) represented by two hundred fifty-seven thousand four hundred thirty (257,430) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the sole manager of the Company, Mr. Johannes M. van Tilburg for the exercise of his mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg 46, avenue J.F. Kennedy (Grand-Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (1.000.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 20 avril,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sichting Meropta, une fondation (stichting), ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas (address: 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, Claude Debussylaan 46),

dûment représentée par Maître Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société CARTERCOM HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J-F Kennedy, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.586, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 le 11 avril 2006, modifié par acte du Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762, le 14 avril 2006;

II. le capital social de la Société a été fixé à six million quatre cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 6.435.750,-) représenté par deux cent cinquante sept mille quatre cent trente (257,430) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société M. Johannes M. van Tilburg pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 46, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

71701

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18769. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011061371/98.

(110068600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.027.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GACEREF Luxco Germany S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 028;

represented by Mrs Stéphanie Guers, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 April 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole partner of "GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 027 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 February 2011, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 March 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to record as follows:

First resolution

The sole partner decides to insert a new paragraph 8.2. in the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

"The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object provided that, if and to the extent (i) the Company has contractually agreed to submit any matter under any agreement to the consent of a third party prior to proceeding with or agreeing such matter, no such matter shall be actually proceeded with or agreed by the Company or by the board of managers until such required consent has been given in appropriate form, or (ii) the shareholder(s) representing more than three quarters (3/4) of the Company's share capital have instructed the board of managers in writing to comply with and do all that is necessary to respect and conform with certain provisions in agreements as specified in such instructions, unless consent is obtained in writing from a third party as provided in such instructions, in which case the board of managers shall act in accordance with those instructions and no acts shall actually be performed or agreed by the Company or by the board of managers in breach of those instructions."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner decides to subsequently renumber article 8.2 of the Articles into article 8.3.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GACEREF Luxco Germany S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 028;

représentée par Madame Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 avril 2011.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 027 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 11 février 2011, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 8 mars 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 8.2 dans les statuts de la Société (les «Statuts») ayant la teneur suivante:

«Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société à condition que, si et dans la mesure où (i) la Société a convenu contractuellement de soumettre tout sujet sous tout contrat au consentement d'une tierce partie avant d'exécuter ou s'accorder sur ce sujet, la Société ou le conseil de gérance ne devront pas exécuter ou de s'accorder sur ce sujet jusqu'à ce que ce consentement soit donné dans la forme appropriée, ou (ii) les associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société ont mandaté le conseil de gérance par écrit pour procéder à et faire le nécessaire pour respecter et se conformer avec certaines clauses de contrats, telles que spécifiées dans les instructions, à moins que le consentement d'une tierce partie tel que prévu dans ces instructions soit obtenu par écrit, auquel cas, le conseil de gérance devra agir conformément à ces instructions et aucun acte ne devra être exécuté ou convenu par la Société ou par le conseil de gérance en contravention à ces instructions.»

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, le conseil de gérance décide de renuméroter l'article 8.2 des Statuts en article 8.3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2011. Relation: EAC/2011/4798. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011061478/92.

(110068586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Newfold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.497.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the 20th April,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Jill Holding B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands (address: 1101 GH Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, Keienbergweg 100, trade register number 34188576,

hereby represented by Ms. Thierry Somma, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Newfold S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 113.497, and having its business address at 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, Strawinskyaan 3105, Dutch trade register number 34239483, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 30th December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 748, of 12 December 2005;

II. the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the sole manager of the Company, Mr. Johannes M. van Tilburg for the exercise of her mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg 46, avenue J.F. Kennedy (Grand-Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (1.000.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 20 avril,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Jill Holding B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1101 GH Amsterdam Zuidoost, Pays-bas, Keienbergweg 100, , enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Amsterdam sous le numéro 34188576,

dûment représentée par Maître Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Newfold S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J-F Kennedy, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.497, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 le 12 avril 2006;

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société M. Johannes M. van Tilburg pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 46, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18768. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011061616/95.

(110068599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

AUSZUG

Aus dem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 17. Mai 2011 geht hervor, dass

- dem Rücktrittsgesuch von Herrn Robert Barnes von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Mai 2011 stattgegeben wurde;

- dem Rücktrittsgesuch von Herrn Daniel Ward von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Mai 2011 stattgegeben wurde;

- Herr Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, geschäftsansässig 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, zum neuen alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft berufen wurde, dies mit Wirkung zum 17. Mai 2011 und auf unbestimmte Zeit.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011072413/20.

(110079258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 5 mai 2011 au siège social

Résolutions:

Nomination, avec effet au 12 mars 2010, d'un administrateur-délégué en la personne de:

- Madame Tania FEHLEMANN, Administrateur A. domiciliée au 320, Route de Diekirch, B-6700 Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
GPL, GRANDE PARFUMERIE DU LUXEMBOURG S.A.
Veerle Hoebrechts / Marc Huybrechts
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011064200/16.

(110071982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062941/11.

(110070872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Mytilineos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.953.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011062952/10.

(110070484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.174.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la société Prise le 14 octobre 2010

L'actionnaire unique de la société décide de nommer avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2011, la société ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.771 comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de DELOITTE S.A. dont le mandat est révoqué avec effet immédiat.

La société ERNST & YOUNG est mandatée pour effectuer la revue des comptes annuels de la société pour l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2010 et qui se terminera le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011064208/18.

(110072529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062956/10.

(110070968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

DEPOT COMPLEMENTAIRE DU 1ER DEPOT AU 27 AOÛT 2010 REFERENCE: L100132479

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59384 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062969/11.

(110070952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Katana S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named Katana S.A. with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 94.847 (the Company).

The aforesaid company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 2, 2003, published in the Mémorial C number 889 on August 29, 2003.

The meeting is presided by Elisabeth MAAS, private employee with professional address at 15, rue Edward Steichen in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I: The sole shareholder, holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Elisabeth Maas, private employee with professional address at 15, rue Edward Steichen in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing;

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides the dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Fairland Property Limited having its registered office in the British Virgin Islands, registered with the Trade Register of the British Virgin Islands under number 517295.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée Katana S.A. ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.847 (la Société).

Ladite société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg), en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 889 du 29 août 2003.

L'assemblée est présidée par Elisabeth MAAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Elisabeth Maas, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Toutes autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur la société Fairland Property Limited ayant son siège social Les Iles Vierges Britannique, inscrite au registre des sociétés en Les Iles Vierges Britannique sous le numéro 517295.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans

limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Maas, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 mai 2011. LAC/2011/19847. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061540/99.

(110069288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Neways Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062957/10.

(110070961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011062979/14.

(110070986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**St George's Retail Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GEOPF St George's Retail Park S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.509.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011063036/12.

(110070801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.239.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Jean-Jacques DELORI, Président

(résidant professionnellement au 7, rue Joseph Stevensstraat, B-1000 BRUXELLES)

Gérard FIEVET

(résidant professionnellement au 7, rue Joseph Stevensstraat, B-1000 BRUXELLES)

Patrick SOLVAY

(résidant professionnellement au 7, rue Joseph Stevensstraat, B-1000 BRUXELLES)

Réviseur d'Entreprises agréé

DELOITTE S.A.

(ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011063088/24.

(110070251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.098.150,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063002/11.

(110070895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Quifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 41.267.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2011 que:

Monsieur Roberto DE LUCA, né le 13 avril 1973 à Luxembourg et demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 05 mai 2011.

Référence de publication: 2011063009/14.

(110070444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.083.578.588,95.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063093/11.

(110070896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 151.010.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2011

- L'Assemblée réélit Messieurs Gunter WOINAR, Franz WANOVITS et Johann WANOVITS résidant professionnellement Grüngasse 16/6 A-1050 VIENNA en tant qu'Administrateur pour un nouveau terme de 6 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- L'Assemblée réélit Deloitte SA, 560, rue de Neuford L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO INVEST FUND SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011064506/18.

(110072348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Terra Nobilis S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 148.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063098/10.

(110070448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Whirlpool International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Maytag Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 5.020.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 158.978.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

KitchenAid Delaware, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "Maytag Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Delaware, its registered office and effective place of management and control have been transferred to Luxembourg by a deed enacted on 23 December 2010 by the undersigned notary with effect as at 31 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"). The by-laws of the Company have last been amended by deed of the undersigned notary on 31 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- That the 4,016,000 (four million sixteen thousand) shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company to "Whirlpool International Holdings S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the name of the Company to "Whirlpool International Holdings S.à r.l.".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 2.** The Company's name is "Whirlpool International Holdings S.à r.l." »

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 900.- (nine hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente-et-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

KitchenAid Delaware, Inc., une société organisée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etas-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etas-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de «Maytag Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon les lois du Delaware, dont le siège social et le lieu effectif d'administration et de contrôle ont été transférés au Luxembourg par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2010 avec effet au 31 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation auprès le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 31 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que les 4.016.000 (quatre millions seize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1.25 (un dollar américain et vingt cinq centimes de Dollar américain) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable;
2. Changement de la dénomination de la Société en *Whirlpool International Holdings S.à r.l.*;
3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société en «Whirlpool International Holdings S.à r.l.».

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est "Whirlpool International Holdings S.à r.l." »

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 900,-(neuf cents Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Condé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC /2011/504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011062928/121.

(110070121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.